

27 jan 2010 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2010

Eurojust

Détachement d'un magistrat au poste d'expert national détaché à Eurojust

Détachement d'un magistrat au poste d'expert national détaché à Eurojust

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé la désignation du magistrat Daniel Bernard au poste d'expert national détaché auprès du bureau national belge d'Eurojust. M. Daniel Bernard a été le seul à être évalué comme "très bon candidat" par le comité de sélection.

La décision du Conseil de l'Union européenne du 16 décembre 2008 (*) sur le renforcement d'Eurojust, prévoit en effet l'obligation de renforcer les bureaux nationaux auprès d'Eurojust par la désignation d'un adjoint et d'un assistant auprès du membre national.

Eurojust est l'organe chargé de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité par le biais d'une coopération judiciaire plus étroite au sein de l'Union européenne.

(*) 2009/426/JAI, article 1er.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe